

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026

I) ANALYSE POLITIQUE DU CONTEXTE

Le débat d'orientations budgétaire s'inscrit traditionnellement dans une séquence en deux temps entre un débat général qui précède l'adoption d'un budget primitif qui suit, dans une cohérence totale entre les deux moments. En année électorale, cette articulation est déjà plus fragile, puisque le DOB se tient avant le terme du mandat en cours et que le budget s'adopte en tout début du mandat suivant.

Cette séquence devient donc le moyen concret de construire la continuité entre les deux mandats, avec ou sans alternance. Il s'agira avant tout de planter le décor de la situation financière de notre commune dans le contexte national et breton.

Or, ce qui nous frappe, c'est d'abord l'instabilité de ce décor, du fait des péripéties budgétaires de l'Etat depuis 18 mois. Les communes ont échappé de justesse au DILICO 2 par exemple, qui frappe les régions à hauteur de 350 000 millions cette année, ainsi que les intercommunalités dont Questembert Communauté. Au passage, notons que ce dispositif frappe prioritairement les intercommunalités rurales du Centre-Bretagne, et beaucoup moins les intercommunalités urbaines du littoral, ce qui en dit long sur l'inanité du DILICO 2.

Les incertitudes pour notre commune restent globalement conséquentes : la question des évolutions de notre dotation globale de fonctionnement n'est pas encore complètement connue par exemple. Mais les incertitudes les plus fortes portent sur les capacités de soutien à nos projets : le département a profité des vœux pour annoncer un nouveau départ de la PST, la région réfléchit à l'avenir de « Bien Vivre Partout en Bretagne » et les dispositifs Etat DETR et DSIL ne sont pas encore « descendus » dans les préfetures. Les préfets sont donc en attente de connaître leurs enveloppes de subventions, et nous avec eux.

Dans ce contexte, nous avons fait pendant ce mandat 4 choix forts :

1. Préserver et renforcer notre capacité à investir.

Nous avons d'abord pris la suite de la mandature précédente en assumant l'ambition portée sur nos écoles.

Nous avons réhaussé le MAC Voirie à 500 000€ par an. C'est cette ligne qui permet le rafistolage de nos voiries quand elles commencent à souffrir.

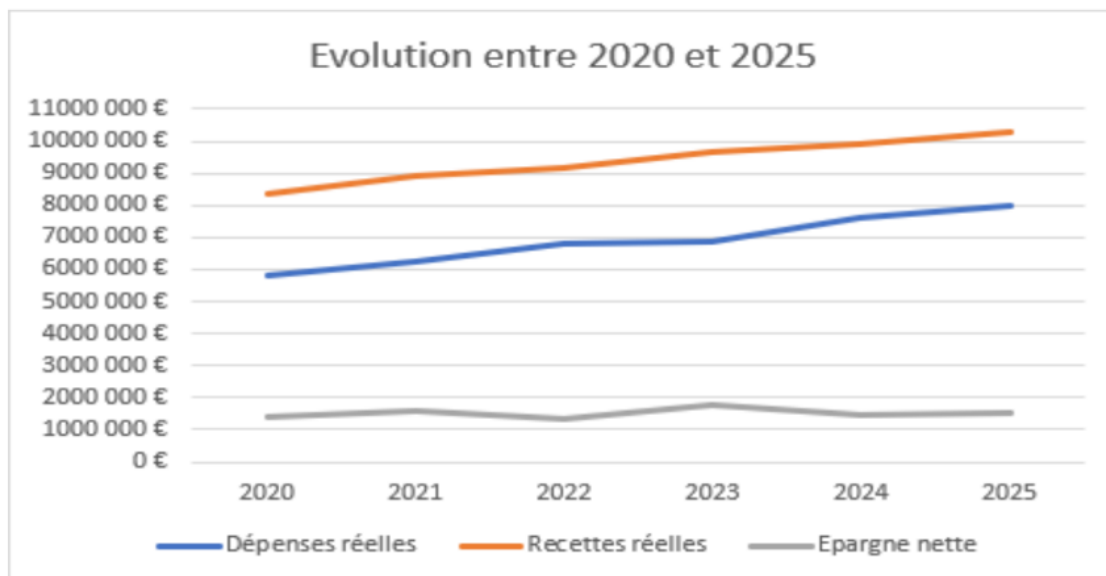
Nous avons inscrit en plus de lourds projets de voiries dans les investissements communaux, et ce sera encore le cas cette année, avec une attention forte accordée aux mobilités douces.

Nous avons inscrit de nouveaux projets d'investissements dans cette mandature, à commencer par la cuisine centrale dont le chantier avance rapidement.

Pour atteindre cet objectif, nous assumons d'avoir réouvert une ligne pour d'éventuelles acquisitions foncières et nous avons recruté des techniciens capables d'accompagner tout ou partie de ces projets.

Enfin, nous avons fait des arbitrages entre ces projets puisque tous ne rentraient pas dans nos trajectoires budgétaires telles que définies en début de mandature.

2. Préserver notre excédent de fonctionnement, critère décisif pour préserver cette capacité d'investir



Le graphique illustre parfaitement ce que nous souhaitons faire. A nos yeux, faire en sorte que les recettes de fonctionnement restent nettement supérieures aux dépenses de fonctionnement ne relève pas d'une obsession de la coupe budgétaire en fonctionnement. Car le fonctionnement d'une commune, c'est le service public rendu par nos agents aux questembertois, et ce service doit rester de qualité, constant et fiable.

Il faut donc accepter l'idée que notre budget augmente en pente douce et que nos recettes augmentent autant que possible en pente douce à la même vitesse, pour que chaque année 1.5 à 2 millions abondent le budget d'investissement et limitent notre recours à l'emprunt. L'adoption au cours de ce conseil municipal du compte financier unique confirme la solidité de ce pilotage qui relève à la fois de choix politiques et d'une rigueur des équipes de notre collectivité, qu'il faut donc associer à ce bon résultat.

Le budget de fonctionnement, c'est aussi le soutien aux associations, lequel soutien a augmenté très significativement chaque année depuis 2020 passant de 67 000€ en 2020 à 105 000€ en 2025.

3. L'engagement de maintenir les taux de fiscalité locale et de maîtriser les tarifs communaux.

Les taux de fiscalité locale n'ont pas bougé à Questembert depuis 2015, rappelons-le, ce qui fait de notre commune une exception sur la décennie écoulée. Cette position de principe posée en début de mandat ne relève pas d'un dogme absolu : nous relevons d'ailleurs que beaucoup de communes gérées par des équipes plus libérales que nous ont voté sans frémir une ou plusieurs hausses d'impôts durant le mandat. Il se trouve que notre stratégie financière nous a permis jusqu'ici de ne pas mobiliser ce levier, et ce malgré une phase en milieu de mandat d'inflation forte qui a fait exploser certains postes de dépenses.

Les tarifs communaux ont le plus souvent augmenté facialement, sauf et ce sont les plus volumineux, la tarification de la cantine scolaire et des services périscolaires. Mais ces augmentations furent bien inférieures à l'inflation et encore plus du coût réel du service rendu.

4. La baisse de la dette.

Soyons clairs, nous n'avions pas d'alerte particulière sur le niveau de dette laissé par la mandature précédente, qui approchait les 8 millions d'euros, soit 1 000 euros par habitant. Compte tenu des investissements menés, ce montant était alors et est encore très raisonnable.

Mais en début de mandat, les tensions sur la dette de l'Etat n'étaient pas les mêmes et les moyens des

partenaires financiers de notre commune n'étaient pas autant mis dans le viseur des « cost-killers » de Bercy. Il s'agit donc de ne surtout pas nous éloigner à la hausse de ce montant.

Au 31 décembre dernier 2025, la dette communale est descendue à 5.4M€ soit 651€ par habitant. Le prochain budget primitif comprendra probablement un emprunt, mais avec l'objectif, comme en 2025, de ne pas le mobiliser en bout de course, si l'exercice budgétaire se passe comme prévu.

En conséquence, la capacité de désendettement de la commune approche les 2 ans et demi, là où l'alerte de la Banque des Territoires commence à se faire entendre à partir de 9 années.

En moyenne, la commune de Questembert rembourse environ 800 000€ d'annuité de ses emprunts (capital et intérêts). Donc si nous n'empruntons pas, la dette communale diminue d'à peu près ce montant. A l'inverse, si nous empruntons, la dette augmente de la différence et de l'annuité liée à l'emprunt contracté. L'hypothèse de travail pour le budget 2026 est d'un emprunt prévisionnel légèrement supérieur à ce montant, avec donc peu de conséquences sur cette dette communale.

En préservant les équilibres financiers que nous venons de parcourir, les élus questembertois ont préservé avant tout les capacités à agir de la mandature 2026-2032. Par voie de conséquence, il sera possible de porter de nouveaux projets, pour peu qu'ils restent à la portée d'une commune comme la nôtre dans un contexte de raréfaction des aides extérieures.

II) EVOLUTION DES RECETTES FONCTIONNEMENT

Population INSEE 2026 : 8 442 (8368 en 2025)

Population DGF 2025 : 8 613 (8 529 en 2024), pop DGF estimée en 2026 à 8 687hab

→ Dotations et participations (chapitre 74)

* La DGF (comptes 74111, 741121 et 741127) : 2 180K€

Il sera proposé de maintenir le montant de la Dotation Forfaitaire au même niveau que 2025 en tenant compte de l'évolution de population DGF à hauteur de +0,8%.

L'enveloppe de la Dotation de la Solidarité Rurale va évoluer de la manière suivante par rapport à 2025 :

- +2,92% pour la part Fraction cible
- +8,88% pour la part Fraction péréquation
- +5,39% pour la part DSR Bourg centre

Quant à celle de la Dotation Nationale de Péréquation elle devrait être maintenue.

	2023	2024	2025	Estimation 2026	Hypothèse de variable
Dotat°forfaitaire	626 810,00 €	633 554,00 €	641 541,00 €	646 673,00 €	0,80%
DSR	1 027 479,00 €	1 103 263,00 €	1 182 318,00 €	1 244 300,00 €	5,24%
DNP	273 341,00 €	266 262,00 €	289 305,00 €	289 300,00 €	
TOTAL	1 927 630,00 €	2 003 079,00 €	2 113 164,00 €	2 180 273,00 €	3,18%

* Participations diverses (compte 747 et 748) : 490,6K€

Les participations diverses comprennent :

-les subventions et participations de fonctionnement (354,6K€)

(issues de l'Etat, la Région, le Département mais aussi celles émanant de communes, de la CAF...)

-les compensations au titre des exonérations de taxes foncières (89K€)

-les dotations pour les titres sécurisés (28K€)

Pour 2026, les principales variations par rapport à 2025 sont les suivantes : aide recensement (-14K€), aide OFB pour ABC (+43,3K€), aide étude régie RSM (-19.8K€), aide élections (+2K€), fond handicap de la CAF (-5,3K€), la participation du Conseil Régional pour le transport scolaire des primaires (-28K€), l'aide pour le fonctionnement du chantier nature sur 9 mois au lieu de 12 (-40K€).

Pour 2026, le montant du chapitre Dotations et participations est estimé à 2 657 278,00€.

→ Impôts et taxes (chapitre 73)

* La fiscalité (compte 7311)

Le **coefficient forfaitaire de revalorisation annuelle des valeurs locatives** national annoncé est de 1.008 (+0,8%). Cette revalorisation s'appliquera pour la taxe foncière et la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Estimation des contributions directes 2026

		Réalisé 2025			Hyp aug des bases	2026			
		base	taux	produit		base	taux	produit	
Chap. 73	TH Rés.ppale	-	-	-	0,80%	TH Rés.ppale	-	-	
	TH Rés.second	796723	18,50%	147 394		TH Rés.second	803096	18,50%	148 573
	TH Logement vacant	202141	18,50%	37 396		TH Logement vacant	203758	18,50%	37 695
	Total TH	998864		184 790		Total TH	1006854		186 268
	TFB	9 749 547	42,63%	4 164 772	0,80%	TFB	9 827 543	42,63%	4 189 482
	TFNB	272 829	62,85%	171 473	0,80%	TFNB	275 012	62,85%	172 845
	Montant coefficient correcteur			800 849		Montant coefficient correcteur		807 530	
	TOTAL			5 321 884		TOTAL		5 356 124	
	Chap. 74	Compensation exo TH		-		Compensation exo TH		-	
		Compensation exo TF		108 405		Compensation exo TF		89 205	
TOTAL	TOTAL		5 430 289		TOTAL		5 445 329		

* Le Fonds de péréquation des recettes fiscales intercommunales (compte 732221) : **117K€**

Montant estimé 2026 un peu plus faible qu'en 2025

* L'attribution de compensation (compte 73211) : **347K€**

Pas de variation prévue par rapport à 2025

* La taxe additionnelle sur les droits de mutation (compte 73123) : **430K€**

Les droits de mutation comprennent les droits d'enregistrement et la taxe de publicité foncière qui sont dus lorsqu'un bien immobilier change de propriétaire).

	2023	2024	2025	2026
Montant en €	396 990	354 933	427 890	430 000

* La taxe sur l'exploitation des infrastructures de transport de longue distance (compte 73158) : **8.7K€**

Les EPCI auxquels les communes n'ont pas transféré la totalité de la compétence "voirie" reversent à leurs communes membres la part de la TEIT LD qui leur revient. Une part de la TEIT LD peut donc être conservée par

les EPCI s'ils exercent la compétence "voirie" en lieu et place de certaines communes membres. Ce qui n'est pas le cas pour Questembert Communauté.

× **La taxe sur l'électricité** (compte 73141) : **125K€**

La TCFE (Taxe Locale sur la Consommation Finale d'Electricité) est un ensemble de taxes locales et départementales sur la consommation finale d'électricité. En tant qu'impôt local, la TCFE varie avec le lieu d'habitation. La TCFE dépend également de la quantité d'électricité consommée, de la puissance souscrite et du statut. On l'estime à 125 000€.

× **Autres recettes fiscales (comptes 7323, 73154, 7318, 73132, 73174) : 153.1K€**

Les autres recettes fiscales comprennent :

- la taxe sur les pylônes électriques : 85K€
- la régie droit de place : 35.5K€
- la taxe sur les enseignes et publicités extérieures : 20,6K€
- la taxe aire de camping-cars : 12K€

Pour 2026, les recettes concernant les impôts et taxes avoisineront les 6 554 255€.

→ **Autres recettes de fonctionnement (chapitre 70 et 75)**

× **Produits des services** (chapitre 70)

Le chapitre des produits de services comprend la facturation de la restauration scolaire et de la garderie périscolaire, la facturation des repas aux autres collectivités, les redevances à caractère sportif et culturel, concessions dans les cimetières, redevances d'occupation du domaine public communal, les mises à disposition de personnel communal auprès des autres services....

Le montant des produits des services sera inscrit à hauteur de 927 300€.

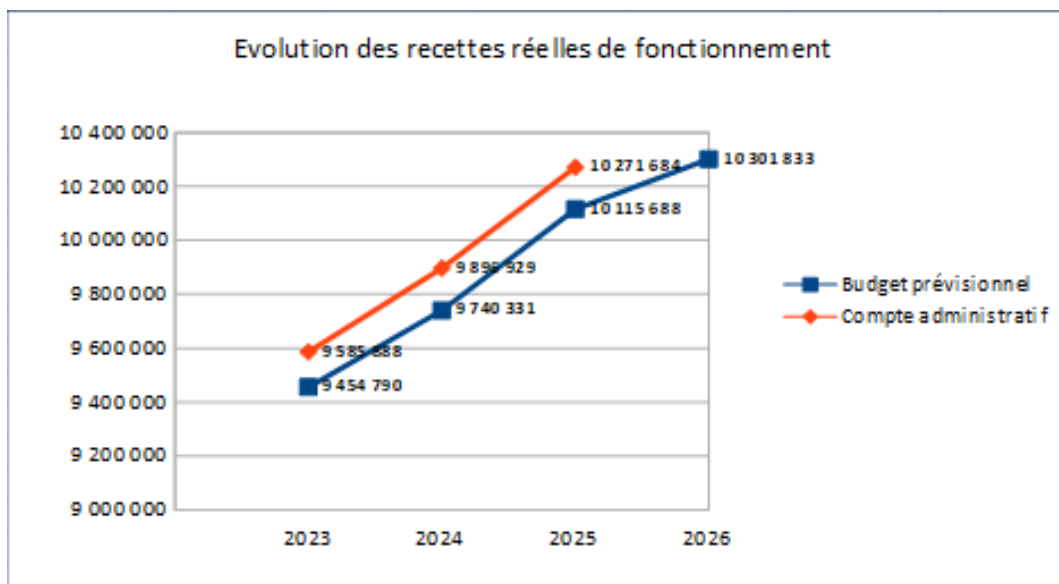
× **Autres produits de gestion courante** (chapitre 75)

Avec la connaissance des fréquentations du parc locatif actuel, le produit des loyers devrait se situer autour de **65K€**.

État récapitulatif par grandes masses – recettes réelles de fonctionnement hors produits exceptionnels

Chap	Objet	CA 2023	CA 2024	BP+DM 2025	CA 2025	Orientations 2026	Evol orientat° 2026/BP2025
73	Impôts et taxes	6 218 505,16 €	6 344 487,75 €	6 400 423,00 €	6 512 518,69 €	6 554 255,00 €	2,40%
74	Dotations, sub.	2 472 627,32 €	2 589 079,02 €	2 664 265,00 €	2 690 007,96 €	2 657 278,00 €	-0,26%
70	Produits de services	677 036,98 €	753 081,82 €	896 500,00 €	908 796,73 €	927 300,00 €	3,44%
75	Autres produits	60 025,58 €	75 910,61 €	78 000,00 €	77 140,00 €	65 000,00 €	-16,67%
O13	Atténuation charges	156 300,91 €	132 982,16 €	75 200,00 €	82 063,00 €	98 000,00 €	30.32%
76	Produits financiers	1 391,67 €	1 388,02 €	1 300,00 €	1 157,33 €	0,00 €	
TOTAL		9 585 887,62 €	9 896 929,38 €	10 115 688,00 €	10 271 683,71 €	10 301 833,00 €	1,84%

Les recettes réelles de fonctionnement hors produits exceptionnels devraient connaître une hausse de **0,29%** par rapport au CA 2025.



III) PLANIFICATION DU PROJET POLITIQUE

Cf présentation DOB à l'écran

IV) IMPACTS SUR LE BUDGET COMMUNAL

4.1 DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

→ Charges de personnel (chapitre 012)

Les charges de personnel représentent 4 487K€ en 2025.

Les éléments suivants ont été pris en compte :

Impacts sur une année pleine des recrutements réalisés en cours d'année 2025 : +78.90K€

- Renfort Restauration collective avec passage en régie directe : +12K€ ;
- Police municipale avec 3 agents : +25.8K€
- Chargée missions : 17.6K€
- Chargée ABC : +16.50K€ (financé à 80% par l'Office Français de la Biodiversité) ;
- Alternant : +7K€

Actions nouvelles 2026 pour la mise en œuvre des actions dites « politiques » : +93K€

- Recrutement technicien informatique : +43K€
- Recrutement chargée de la commande publique : +30K€
- Recrutement assistante RH : +30K€
- Recrutement technicien bâtiments : -10K€

Evolutions dites « habituelles » des dépenses de personnel liées au fonctionnement général : +76K€

-Glissement Vieillesse Technicité, politique sociale, forfait mobilités durables, revalorisation RIFSEEP...

Autres impacts 2026 : +60K€

-Augmentation taux CNRACL, +3 points : +85K€

-1 ATSEM en plus sur 12 mois et 2 remplacements : +27K€

-Remplacement congé mater CTM sur 4 mois : 10K€

-Mise à disposition personnel par QC : +9K€

-Assistant prévention : +3K€

-Recensement de la population : -40.5K€

-Mouvements personnel pôle cadre de vie et environnement : -7.5K€

-Mouvements personnel chantier nature : -11K€

-Versement mobilité régionale et rurale à compter du 01/03/2026 (0.15%) : 7K€

-....

Pour 2026, le montant des charges de personnel devrait avoisiner les 4 795 510€.

→ Charges à caractère général (chapitre 011)

Les charges à caractère général comprennent tous les consommations de fluides, les différentes fournitures, les contrats de prestations de service, les locations, assurances, manifestations diverses, honoraires...

Pour rappel en 2025 le montant de ce chapitre s'est élevé à 2 203 089.37€.

En 2026, on peut d'ores et déjà noter la prise en compte des éléments suivants :

-Baisse coût énergie : -64.5K€ (prévisions annoncées par Morbihan Energies)

-Transports scolaires : -49K€

-Denrées alimentaires : +17K€

-Distribution bulletin : +14.7K€

-Elections : +12K€

-Maintenances : +10K€

-Augmentation du coût des assurances : +7.7K€,

-location entretien/vêtement : +2K€

En prenant en compte les éléments listés ci-dessus, le montant affecté à ce chapitre devrait s'élever à 2 171 660€.

→ Autres charges de gestion courante (chapitre 65)

Ce chapitre intègre entre autre les indemnités/formation élus, le versement du fonds de concours asphodèle (110K€), des subventions aux différentes associations et autres organismes, y compris le CCAS.

Pour rappel en 2025 le montant de ce chapitre s'est élevé à 1 250 623,25€.

Pour la projection 2026, il convient de prendre en compte les éléments suivants :

-le **montant de la convention OGEC Notre Dame** s'élève à 215 415,82€ soit **-23K€** par rapport à 2025. Cette subvention est calculée sur la base du coût moyen d'un enfant fréquentant l'école publique et est directement liée au nombre d'enfants scolarisés dans chaque établissement.

-la subvention au CCAS sera inscrite pour **529K€**, montant identique à celui de 2025

En 2025, répartition suivante : SAAD 125K€, Résidence autonomie (rembt emprunts/suv invest) 144K€, crèche 171K€ et actions sociales diverses 90K€

-subvention aux associations pour **135K€**

Par conséquent, ce chapitre devrait s'élever à 1 260 015€ pour 2026.

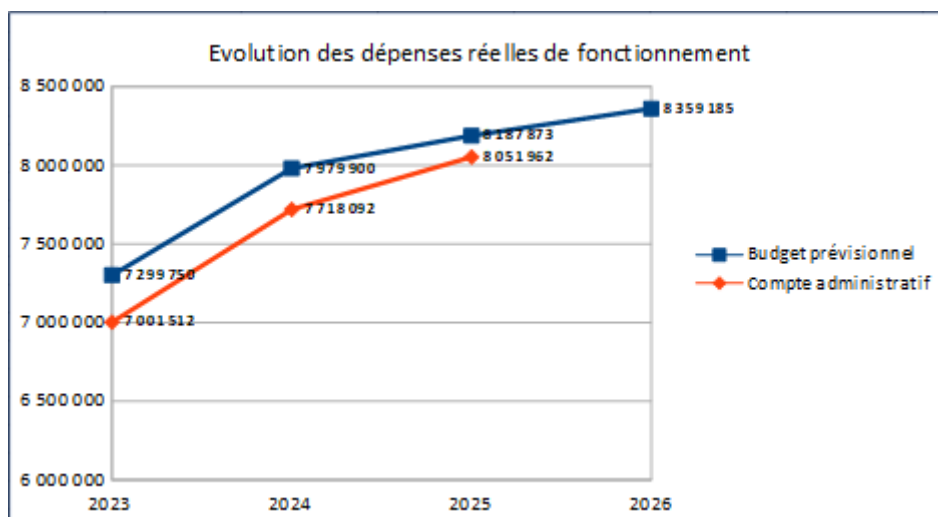
→ Charges financières (chapitre 66)

En 2026, le montant des intérêts devrait s'élever à 83 000€. A cela il est nécessaire d'ajouter 15 000€ pour l'utilisation d'une ligne de trésorerie si nécessaire.

État récapitulatif par grandes masses – dépenses réelles de fonctionnement

Chap	Objet	CA 2023	CA 2024	BP + DM 2025	CA 2025	Orientations 2026	Evol orientat° 2026/BP2025
O12	Charges de personnel	3 949 193,28 €	4 212 216,85 €	4 499 100,00 €	4 487 284,23 €	4 795 510,00€	6,59%
O11	Charges à caractère général	1 760 492,79 €	2 097 887,61€	2 300 683,00 €	2 203 089,37 €	2 171 660,00€	-5.60%
65	Autres charges de gestion courante	1 157 576,49 €	1 285 777,08 €	1 263 590,00 €	1 250 623,25 €	1 260 014,76 €	-0.28%
66	Charges financières	125 513,78 €	109 191,96 €	97 000,00 €	87 322,44 €	103 000,00 €	+6.18%
67	Charges exceptionnelles	2 730,63 €	3 416,38 €	5 000,00 €	1 313,87 €	5 000,00 €	
O14	Atténuation de produits	6 005,00 €	9 601,75 €	22 500,00 €	22 328,99 €	24 000,00 €	
TOTAL		7 001 511,97 €	7 718 091,63 €	8 187 873,00 €	8 051 962,15 €	8 359 184.76€	+2.09%

Les dépenses réelles de fonctionnement devraient connaître une **hausse de 3.81%** par rapport au CA 2025.



4.2 DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les montants inscrits à la section d'investissement pour 2026 comprendront les restes à réaliser 2025 et les nouveaux projets 2026.

* État des restes à réaliser au 31/12/2025 – Dépenses

Opération	Libellé	Montant en €
	N/affecté	0,00 €
101	Mairie	28 543,69 €
102	Ecole	26 627,00 €
103	Églises et chapelles	0,00 €
104	Bâtiments culturels	0,00 €
105	Autres bâtiments communaux	12 604,08 €
106	Salles de sport	2 649,96 €
110	Voirie	706 649,91 €
112	Environnement	6 600,00 €
113	Sports extérieurs	186 960,80 €
114	Restaurant scolaire	139 064,58 €
118	Cimetière	31 958,93 €
120	Services techniques	40 803,60 €
TOTAL		1 182 462,55 €

× **Liste des investissements envisagés en 2026**

Pour l'année 2026, un montant global de dépenses d'équipement de 5 831 145€ sera proposé réparti au sein des axes listés ci-dessous.

PROGRAMME D'ACTIONS 2026	
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	1 699 367.00 €
CADRE DE VIE	1 646 100.00 €
PATRIMOINE, CULTURE ET COMMUNICATION	100 100.00 €
ENFANCE ET CITOYENNETE	2 220 478.00 €
SERVICES A LA POPULATION	52 200.00 €
SPORTS ET LOISIRS	80 000.00 €
PROJETS TRANSVERSAUX	32 900 €
TOTAL	5 831 145.00 €

Vous trouverez ci dessous, repartie par grands axes, la liste non exhaustive, des projets inscrits dans le programme d'investissement communal.

- *Enfance et citoyenneté* : équipement des écoles, équipement pour le restaurant scolaire...
- *Patrimoine, culture et communication* : acquisitions documentaires, matériels pour l'école de musique, préservation du patrimoine...
- *Aménagement du territoire* : équipement numérique, travaux aménagement de voirie
- *Cadre de vie* : Entretien de la voirie et des bâtiments publics, extension des réseaux, matériels centre technique municipal
- *Sports et loisirs* : Entretien et équipement des sites sportifs
- *Services à la population* : matériels informatiques, renouvellement flotte automobile de la commune, mobilier
- *Projets transversaux* : cheval territorial, équipement police municipale...
-

Au sein de ces axes listés précédemment, se trouvent les autorisations de programmes suivantes avec les crédits de paiement s'y rapportant :

Libellé – Programme	Montant initial de l'AP	Ajustements antérieurs à l'année N	Montant revu de l'AP	Montant des CP						
				2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Aménagement du cimetière	1 660 750,00 €	39 250,00 €	1 700 000,00 €	60 750,72 €	17 619,55 €	54 151,14 €	451 540,41 €	1 115 938,18 €		
Construction d'une cuisine centrale	2 500 000,00 €	600 000,00 €	3 100 000,00 €		9 936,00 €	80 886,00 €	604 946,67 €	2 255 000,00 €	149 231,33 €	
Réhabilitation avenue des Genêts	2 750 000,00 €	600 000,00 €	3 350 000,00 €				0,00 €	600 000,00 €	2 350 000,00 €	400 000,00 €
Aménagement site de célac	1 204 000,00 €		1 204 000,00 €				117 560,51 €	307 000,00 €	779 439,49 €	
TOTAL	13 262 250,00 €	904 762,01 €	14 167 012,01 €	829 022,96 €	253 862,42 €	135 037,14 €	1 185 454,66 €	4 277 938,18 €	3 278 670,82 €	400 000,00 €

État récapitulatif par grandes masses – Dépenses réelles d'investissement

Chap	Objet	CA 2023	CA 2024	BP+DM 2025	CA 2025	Orientations 2026
16	Emprunts et dettes	880 211.81€	747 894.91 €	708 000.00 €	704 996.49 €	640 000,00 €
20	Immobilisations incorp.	16 028.66€	83 669.33 €	142 384.00 €	63 958.52 €	7 013 607.55€
204	Subventions d'équipement	160 397.20€	269 551.74 €	396 168.72 €	162 217.87 €	
21	Immobilisations corp.	653 682.00€	665 230.18 €	1 457 593.76 €	1 115 936.92 €	
23	Immobilisations en cours	1 867 447.73€	1 945 529.56 €	5 756 377.88 €	3 395 411.01 €	
TOTAL		3 577 767.40€	3 711 875.72 €	8 460 524.36 €	5 442 520.81 €	

× Liste des investissements envisagés 2026/2028

PROGRAMME D' ACTIONS 2026/2028			
	2026	2027	2028
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	1 699 367.00€	1 353 000.00€	353 000.00€
CADRE DE VIE	1 646 100.00€	4 116 000.00€	846 100.00€
ENFANCE ET CITOYENNETE	2 220 478.00€	142 100.00€	33 600.00€
SPORTS ET LOISIRS	80 000.00€	15 000.00€	15 000.00€
PATRIMOINE, CULTURE ET COMMUNICATION	100 100.00€	74 950.00€	37 700.00€
SERVICES A LA POPULATION	52 200.00€	105 000.00€	80 000.00€
PROJETS TRANSVERSAUX	32 900.00€	0.00€	0.00€
TOTAL	5 831 145.00€	5 806 050.00€	1 365 400.00€

4.3 RECETTES D'INVESTISSEMENT

Le montant des recettes réelles d'investissement perçu en 2025 s'élève à 4,361M€, avec notamment 637K€ de subventions d'équipement, auxquelles il faut ajouter les Restes à Réaliser 2025 (906K€).

× **Taxe d'aménagement / Taxe locale d'équipement / taxe d'urbanisme**

2023	2024	2025
306 171,72 €	186 786,52 €	56 192,85 €

Sur la base des derniers chiffres, on peut raisonnablement prévoir, à minima, un montant prévisionnel de 100K€ pour 2026.

Il est rappelé que la taxe est applicable à toutes les opérations d'aménagement, de construction, de reconstruction et d'agrandissement de bâtiments ou d'installations, nécessitant une autorisation d'urbanisme (permis de construire ou d'aménager, déclaration préalable), et qui changent la destination des locaux dans le cas des exploitations agricoles.

× **Fonds de Compensation de la TVA :**

Par ailleurs, le taux de compensation pour les dépenses 2025 est maintenu à 16,404%. Pour 2026, la recette est ainsi estimée à hauteur de 710K€.

× **Subventions d'équipement :**

Sont déjà identifiées pour 2026 les recettes suivantes :

Les restes à réaliser 2025

- Participat° morbihan énergie diagnostic prises : 2 900,00€
- Participat° morbihan énergie rénovation éclairage : 21 279,00€
- Participat° morbihan énergie rue du Pont à Tan : 1 260,00€
- Participat° morbihan énergie rénovation éclairage public poteaux béton : 20 475,00€
- CD 56 – Mobilités douces 2023 : 8 144,80€
- CD 56 -PST 2023 – Aménagement rues Le Grand, Le Brix, Bazin, Surcouf : 11 017,90€
- Etat-Fonds vert 2024 -liaison piétonne : 34 101,90€
- CD56 – Mobilités douces 2024 : 26 741,19€
- Etat – FEDER – Liaison entre la Gare et le centre ville (Ecottais, Legrand Le Brix, Maguero, Acacias) : 338 004,40€
- Etat-FNADT-étude mobilité Bel-Air : 2 250,00€
- CD 56 – Pose passerelles à Célac : 9 946,00€
- Etat-FIPDR-Vidéoprotection : 8 845,00€
- Etat - Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2025 – Construction d'une cuisine centrale : 211 500€
- Conseil régional – Bien vivre partout en Bretagne- Construction cuisine centrale : 200 000€
- Agence de l'eau- Récupération eau de pluie : 10 008,25€

Nouvelles recettes à inscrire au BP 2026

*Des notifications ont été reçues fin 2025 :

-ADEME-Appel à projet AVELO3 – acquisition/installation arceaux à vélo-travaux genêts-marquage au sol : 56 289€

-ADEME – Marche du quotidien – Concertation schéma directeur circulation et stationnement : 2 250€

-ADEME - Vélotourisme – Implantation aire de service Célac : 16 945€

-Agence de l'eau – Passerelles de célac : 69 623€

*Des dossiers de demandes de subventions vont être déposés prochainement et/ou sont en cours d'instruction :

-DETR/DSIL 2026 - Aménagement avenue des genêts : 300 000€

-Fond Vert 2026 - Aménagement avenue des genêts : 200 000€

-FEDER - Aménagement avenue des genêts : 124 000€

-Morbihan Energie - Aménagement avenue des genêts : 63 934€

-Agence de l'eau - Aménagement avenue des genêts : 50 000€

-Amendes de police - Aménagement avenue des genêts : 50 000€

-Fond Vert 2026 – Désimperméabilisation Célac : montant inconnu à ce jour

État récapitulatif par grandes masses – recettes réelles d'investissement

Chap	Objet	CA 2023	CA 2024	BP+DM 2025	CA 2025	Orientations 2026
10	Dotations, fonds divers ..	2 561 577,36 €	2 788 886,90 €	2 245 604,70 €	2 128 577,27 €	<i>non connu à ce jour en fonct° affectat° résultat</i>
13	Subventions d'invest.	396 614,88 €	399 527,13 €	1 587 139,55 €	637 765,61 €	1 051 580,44 €
16	Emprunts et dettes			1 096 991,59 €		2 697 695,48€
20						
21	Immobilisations corporelles					
23	Immobilisations en cours				2 064,76 €	
27	Autres immo. financières	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	14 750,00 €	
TOTAL		2 973 192,24 €	3 203 414,03 €	4 944 735,84 €	2 783 157,64 €	

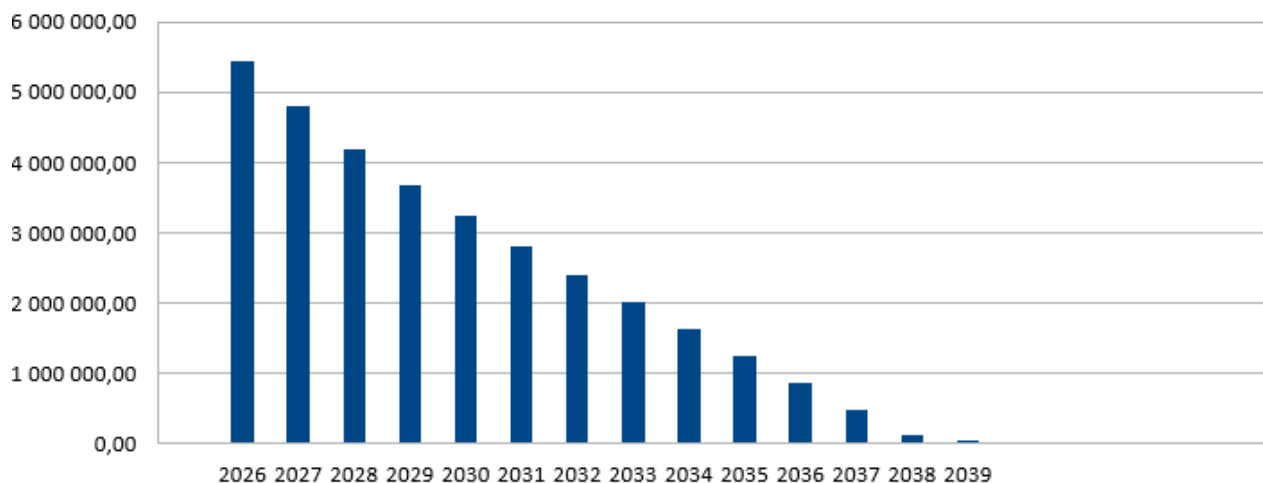
V) ETAT DE LA DETTE ET SA PROJECTION

Le remboursement du capital de la dette s'établira pour 2026 autour 640 000€.

Encours de la dette au 31/12/2025

N°	Organismes prêteurs	Répartition	Capital emprunté	Capital restant du	Nb trimestres
				Au 31/12/2025	restant
1	Caisse d'Épargne	41,40%	800 000,00 €	333 333,45 €	25
2	Caisse d'Épargne		4 000 000,00 €	2 537 378,39 €	48
3	Caisse d'Épargne		38 469,43 €	2 487,84 €	2
4	Crédit agricole	12,83%	1 500 000,00 €	1 175 000,00 €	47
6	Banque financement et trésorerie	12,83%	1 500 000,00 €	25 000,00 €	1
7	Banque Postale	16,26%	750 000,00 €	137 500,00 €	11
8	Banque Postale		650 000,00 €	137 500,00 €	11
9	Banque Postale		500 000,00 €	125 000,15 €	15
11	Caisse des dépôts et consignations	6,42%	750 000,00 €	130 849,62 €	6
13	Crédit mutuel de Bretagne	10,27%	1 200 000,00 €	840 000,00 €	56
TOTAL				5 444 049,45 €	
Nombre de contrats :			10		
Nombre de contrats à taux fixe :			7	Pourcentage	
Nombres de contrats à taux variable :			3	Pourcentage :	

Extinction naturelle de la dette
(données réelles 01/01/2026 sans nouvel emprunt)



Projection de la dette avec les éléments du PPI 2026

	2022	2023	2024	2025	Prévis° 2026
Dette au 31/12	7 777 138 €	6 896 941 €	6 149 046 €	5 444 049 €	7 508 583.22€
Populat° INSEE	8136	8219	8287	8368	8442
Ratio par habitant	956 €	839 €	742 €	651 €	889€

N B : moyenne départementale 2024 : 863€

VI) TENDANCES BUDGETAIRES SUR LE BUDGET ANNEXE

*** Budget annexe production énergie photovoltaïque**

Le budget production énergie s'autofinance par la vente d'électricité.